

*Loi électorale*

les organismes politiques, les particuliers, les groupes ou les compagnies y fassent appel. Je crois que cela fait maintenant partie de notre mode de vie et nous reconnaissons que les sondages d'opinions constituent des sources de renseignements parfois indispensables et très utiles.

Ce qui m'inquiète depuis le début et plus encore aujourd'hui, c'est que ces sondages ne sont absolument pas réglementés et qu'on présente leurs résultats au public comme des renseignements authentiques dont il peut tirer des conclusions. Je crains fort que la presse ne puisse interpréter ces informations de façon à induire la population en erreur ou à lui faire tirer de fausses conclusions et que cela puisse empêcher le public d'obtenir des renseignements auxquels il puisse se fier pour tirer des conclusions ou prendre une décision au cours d'une campagne électorale.

Il est arrivé quelquefois dans le passé que l'on utilise les résultats de sondage de façon à pratiquement forcer les électeurs à se précipiter sur des conclusions fausses lors des campagnes électorales. J'ai peur que ce cas ne se reproduise si nous ne modifions pas le régime actuel. Si ce bill est renvoyé au comité des privilèges et élections, je crois que nous pourrions définir des règles et des règlements concernant les renseignements fournis au public au cours des campagnes électorales, de façon à ce que l'électorat ait l'assurance que les renseignements fournis à titre de résultats de sondages authentiques soient fondés.

Permettez-moi de vous donner un exemple de ce qui peut se produire. Un soir, vers la fin de la dernière campagne électorale, au cours, je crois, de la dernière semaine ou des 10 derniers jours, j'écoutais une émission de Radio-Canada. Certaines opinions y étaient exprimées d'après un sondage effectué par Radio-Canada. Certaines des déclarations s'appuyaient sur des éventualités motivées par les renseignements qu'avait obtenus cette société. Jusque-là, tout allait très bien. Aux nouvelles diffusées plus tard dans la soirée par ce même poste, et d'après les résultats de ce même sondage, j'entendis une déclaration totalement différente sur l'issue possible des élections.

Étant plus qu'un observateur politique désintéressé, j'en arrivai à la conclusion que Radio-Canada ne savait pas de quoi elle parlait, ou que le sondage était si complexe et si difficile à déchiffrer que même ses agents ne pouvaient tirer des conclusions définitives des prédictions. C'est le genre de constatation que l'on peut faire à tout bout de champ.

Certains demanderont où est la différence, puisque les gens ne font pas attention de toute façon aux sondages. Je crois au contraire qu'ils y font attention.

● (1600)

Je pense que le parti travailliste de Grande-Bretagne a découvert, en 1970, à sa grande surprise, que le sondage sur lequel il se fondait a différé totalement des résultats de l'élection elle-même. En fait, le sondage, en révélant un très net avantage en faveur du parti travailliste a, au cours de la campagne électorale, contribué à écarter de ce parti les électeurs au profit du parti conservateur.

Ce qui me préoccupe, que mon parti bénéficie ou souffre de cette pratique, c'est que les gens commencent à prendre des décisions non en fonction des questions fondamentales discutées, mais en fonction de chiffres présentés comme l'indication authentique de tel ou tel événement futur. C'est ainsi que les gens prennent leur décision. Donc, à mon avis, le moins que nous, députés, puissions faire, si nous devons autoriser la poursuite des sondages au Canada et leur utilisation par les moyens d'information au

cours de la campagne électorale, c'est d'assurer que le public et nous-mêmes puissions, devant les résultats de sondages, affirmer qu'ils ont été effectués selon un certain nombre de règles acceptables.

Il faut nous assurer que les moyens d'information ne se livrent à aucune manipulation pour orienter l'électorat dans une direction donnée. Je ne veux pas dire que l'électorat suivrait nécessairement la direction où l'on veut le conduire, mais j'affirme que, jusqu'à maintenant, il m'a été extrêmement difficile d'ajouter foi aux résultats des sondages produits et utilisés au cours d'une campagne électorale parce que, presque sans exception, lorsque les renseignements sont présentés, il existe un facteur de doute qui peut atteindre jusqu'à 25 p. 100.

Dans le sondage que j'ai mentionné et qui fut effectué par Radio-Canada, ce facteur s'est élevé à 33 p. 100. Quand on pense que, le jour de l'élection, il suffit d'un glissement de 5 p. 100 de l'électorat d'un côté ou d'un autre pour élire ou défaire un gouvernement, on comprend qu'il soit difficile d'apporter foi aux résultats des sondages lorsqu'ils comportent un facteur de doute si important. Cependant les moyens d'information ne semblent pas s'en préoccuper parce que, si les résultats diffèrent des prévisions, ils peuvent toujours dire que l'important élément de doute a fait basculer les choses d'une façon ou d'une autre et a ainsi modifié les résultats prévus.

Je ne sais pas ce qu'en pensent les stations de radio et de télévision, mais un bon nombre de journaux canadiens s'alarment à l'idée de ne plus pouvoir utiliser les sondages. D'après eux, une telle interdiction est une atteinte à la liberté de la presse. A cela, je réponds que les journaux ne devraient jamais publier des informations non fondées. D'après moi, on n'empiète pas sur la liberté de la presse en empêchant les journaux d'utiliser des informations qui ne sont pas authentiques. Beaucoup trop souvent les journaux manquent de personnel ou de temps ou encore n'ont pas la possibilité de donner des informations exactes sur un événement qu'ils essaient de faire connaître au public.

Plus souvent qu'autrement dans le cas des prévisions de résultats d'élections, les sondages se révèlent inexacts. Je pense toutefois que bien des Canadiens comptent sur ces sondages pour se décider. Qu'on le veuille ou pas, à en juger par les diverses campagnes électorales auxquelles j'ai pris part, bien des électeurs choisissent un candidat en fonction des chances qu'a un membre du parti de former le gouvernement.

Trop souvent, les sondages fournissent une évaluation inexacte de ce qui se produit effectivement le jour des élections. A moins que des directives quelconques ne soient établies, je crois que les sondages devraient être abolis, du moins en ce qui concerne leur usage public dans la presse.

Mais pour que le Parlement ne soit pas accusé de freiner la liberté de la presse, j'accepterais qu'il énonce à la place des lignes directrices qui obligerait la presse, lorsqu'elle publie les résultats de sondages pendant une campagne électorale en les présentant comme des renseignements précis et authentiques auxquels le public peut se fier, à se plier à une série de règles et de règlements exigeant que soit indiqué le nombre de personnes interrogées et à prouver que le sondage a été fait à l'échelle nationale ou provinciale, s'il prétend révéler la tendance de l'électorat dans une province particulière.

De plus, cette réglementation devrait exiger que le sondage représente l'opinion de toutes les régions du pays. Trop souvent, en particulier dans le cas des sondages